

## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association PAON du 8/12/2021**

**Présent(e)s en visio-conférence :** Sandrine JOLIVALT (présidente), Audrey BISSLER (trésorière), Catherine MILLENBACH (secrétaire), Céline DIDIER (membre du conseil), Claire FAVRE (membre du conseil), Perrine MARCHAL (membre du conseil), Matthieu POUYET (membre du conseil), Emilie PRADELS (membre du conseil), Nicolas FRANCOIS (adhérent), Emilie GOETZ (adhérente).

### **1<sup>ère</sup> résolution : approbation du rapport moral et présentation des actions menées en 2020 et au début de 2021.**

- Un voyage était prévu pour Sandrine au Népal, il a été annulé pour cause de Covid.
- L'association devait participer au Marché du Monde Solidaire en novembre 2020, cette action a été annulée pour cause de Covid.
- Le siège social de l'association a été remis au 9, rue de Saurupt, à Nancy, ce qui était son siège initial.

### **2<sup>ème</sup> résolution : point sur les actions à venir.**

- Ecrire une newsletter en janvier et relancer les adhésions.
- Prévoir une assemblée générale au printemps 2022 (mars, avril) pour que la trésorière puisse clôturer les comptes 2021 avec les relevés.
- Utiliser le carnet à souche au moment des dons, déjà prêt depuis un certain temps. Claire, juriste, demande s'il est précisé sur les carnets à souche que ce don sera non déductible des impôts. Ce n'est actuellement pas le cas, il faut donc les modifier.
- Sandrine demande à Céline, responsable du site Internet de l'association, s'il a été mis à jour. Céline doit changer l'agenda, et retirer de la première page la campagne de dons participatifs. Elle mettra également quelques photos récentes envoyées par Krishna.  
Une idée est suggérée d'utiliser les portraits plus régulièrement sur la page Facebook de l'association, afin de montrer aux donateurs éventuels pour qui on s'investit. Claire demande si nous avons des autorisations parentales concernant le droit à l'image. Ce n'est pas le cas, alors que nous utilisons déjà des photos sur la page Internet de l'association. Cette page étant moins fréquentée et moins accessible qu'une page Facebook, personne ne s'était pour le moment posé la question. Il va être compliqué d'obtenir des autorisations, pour deux motifs : les enfants ne voient pas régulièrement leurs familles, et Krishna sera sans doute extrêmement surpris que nous ayons besoin de ce genre de documents, lui qui diffuse régulièrement des photos des enfants sur Facebook. Néanmoins, il s'agit quasiment toujours de photos de groupe.  
Sandrine revient sur le financement d'OVH, qui héberge le nom de domaine. Jusque-là, c'était Céline qui payait, considérant que c'était son don annuel à PAON. Afin que cette charge apparaisse dans les comptes, il serait souhaitable qu'à l'avenir, elle soit réglée directement depuis le compte de l'association et que Céline fasse effectivement un don si elle le souhaite.
- La participation au Marché du Monde Solidaire est déjà prévue. Nous avons pu constater que lors de l'édition de 2021, nous avons raté des ventes car nous n'avions pas de terminal de carte bancaire. Sandrine doit voir avec la banque à combien reviendraient les frais liés à ce terminal. Une possibilité serait d'utiliser le petit boîtier SumUp, Air, à 29 € (ou 17 € en promotion jusqu'au 19 décembre), sans abonnement, qui permet de payer par carte bancaire soit sans contact, soit par code Pin, soit par validation par smartphone, en payant 1,75% par transaction. Par ailleurs, nous avons également raté des ventes le dimanche car il ne restait plus beaucoup de marchandises, donc plus beaucoup de choix dans les Yacks ou dans les écharpes en pachmina. Par conséquent, il est souhaitable de faire venir plus de marchandises du Népal, lorsque le service postal népalais sera à nouveau fonctionnel. En effet, cette année ce n'était pas le cas, et il a fallu que Krishna fasse appel à une entreprise privée de transport, ce qui a coûté beaucoup plus cher qu'habituellement (un peu plus de 200 €). Les bénéfices de cette manifestation s'élèvent néanmoins à environ 1460 €.

### 3<sup>ème</sup> résolution : approbation du rapport financier et approbation des comptes.

Cette partie est présentée et commentée par Audrey, trésorière. Celle-ci montre le détail de la comptabilité tenue tout au long de l'année 2019.

- Situation du compte courant au 31/12/2019 : 973,61 € ; au 31/12/2020 : 1 273,94 €, soit un bénéfice de 300,33 €.
- Situation du livret au 31/12/2019 : 16 697,12 € ; au 31/12/2020 : 13 213,07 €, soit un déficit de 3 484,05 €.
- Au total, l'association accuse cette année un **déficit de 3 183,72 €**.

Si l'association ne met pas en place davantage d'actions (ce qui paraît difficilement envisageable à cause de la crise sanitaire), les années à venir vont continuer à être déficitaires. L'argent sur le livret permet de tenir encore environ 4 ans à ce rythme, mais pas plus.

Le bilan des recettes s'établit ainsi (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018) :

- cotisations : 80 €
- parrainages : 2 610 €
- dons exceptionnels : 245 €
- intérêts sur livret d'épargne : 75,95 €
- soit un total de 3 010,95 €.

Le bilan des dépenses s'établit ainsi (sur la même période) :

- achats au Népal (loyer : 3 098,45 € ; nourriture : 1 511,78 € ; vêtements : 500,73 € ; fournitures scolaires : 213,33 € ; équipement de l'orphelinat : 107,61 € ; eau, électricité : 90,27 € ; chauffage : 79,06 € ; entretien de l'orphelinat, réparations : 66,82 € ; divers : 251,95 €)
- frais en France (assurance : 111,67 € ; frais bancaires : 138 € ; frais de publications : 25 €)
- soit un total de 5 920 € au Népal et 274,67 € en France. Le total est donc de 6 194,67 €.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, 4 virements ont été effectués vers l'orphelinat :

- 1 500 € au 3 janvier,
- 1 500 € au 17 mars,
- 1 500 € au 1<sup>er</sup> juillet,
- 1 500 € au 19 octobre,

### 4<sup>ème</sup> résolution : renouvellement des membres du bureau et modifications éventuelles du règlement intérieur.

Le bureau reste inchangé, à l'unanimité.

### 5<sup>ème</sup> résolution : questions diverses.

Aucune question.

### Des nouvelles des enfants :

En 2020, un enfant a quitté l'orphelinat, il s'agit de Surendra, le frère aîné de Mahendra. Les deux frères étaient rentrés dans leurs familles au moment du confinement, et seul le cadet est revenu. Il n'y a donc plus que 9 enfants à l'orphelinat.



De gauche à droite : Samana (9 ans) et son frère Raj Bakhta (10 ans), Lavis (10 ans), Puja (10 ans), Sujita (13 ans), Roshan (21 ans), Mahendra (12 ans), Ranjana (9 ans, sœur de Puja), Binu (18 ans) et les deux enfants aînés de Krishna et Laxmi.

- Roshan est au « college », en études de management. Il n'a pas de famille chez qui il pourrait habiter, il est même resté à l'orphelinat lors du dernier Dashain (principal festival au Népal, équivalent de Noël pour nous).
- Mahendra n'est pas non plus retourné dans sa famille au moment de Dashain.

### Des nouvelles des anciens :

- Birendra a fini ses études, il cherche du travail dans une clinique, où il pourrait faire des analyses médicales. Il vit avec ses parents très âgés et sa sœur, son frère, etc. Leur village est situé à 30-35 minutes de vélo d'une ville de taille moyenne, très proche de la frontière avec l'Inde, donc très animée.
- Mithu a perdu son bébé, Nimparsad, de la mort subite du nourrisson. Les médecins lui ont conseillé de ne pas retomber enceinte rapidement, car son accouchement a été très difficile. Elle semble très heureuse avec son mari et espère avoir un nouvel enfant. Dans la société népalaise, si une femme n'est pas capable de donner un fils à son mari, elle peut être répudiée.
- Rubina est toujours en Australie, à Sydney. Elle semble y être heureuse.
- Deepak est en « class 12 » (dernière année du lycée), mais ses parents ne pourront pas lui payer ses études supérieures. Il a contacté Régis, un ancien bénévole passé par l'orphelinat, et lui a demandé s'il était possible pour lui de l'aider financièrement. Il est serveur, en parallèle de ses études.
- Lokendra a une situation similaire, lui aussi était en « class 12 » et est serveur dans une cantine en parallèle.

### Situation covid au Népal :

La situation s'est stabilisée, l'école est ouverte, tout a repris « normalement ». Les rassemblements de masse, les manifestations, les regroupements ne sont pas autorisés. Le protocole sanitaire est le même qu'en France : lavage des mains, usage du gel hydro alcoolique, port du masque et distanciation physique. Etant donné la forte probabilité d'une saturation rapide des infrastructures médicales locales en cas d'augmentation brusque des contaminations, il reste fortement déconseillé de se rendre au Népal.